



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Aides de l'Etat

Question écrite n° 46794

### Texte de la question

M. Michel Meylan appelle l'attention de M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur sur le développement des exportations des PME-PMI. Le développement des exportations nécessite la traque de toutes les données sur les marchés et les produits étrangers. Les PME-PMI ont particulièrement besoin de l'organisation d'une démarche stratégique dans laquelle des agences gouvernementales définissent les objectifs prioritaires, drainent l'information utile à la promotion et au soutien des opérations à l'exportation et déterminent les modalités financières d'accompagnement des contrats. L'organisation de certains États étrangers, comme le Japon et son célèbre Miti, montrent l'efficacité commerciale d'un appui de l'État aux entreprises, en particulier les PME-PMI, pour pénétrer les marchés extérieurs. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour adapter les institutions existantes, en particulier le Centre français du commerce extérieur, pour développer « l'intelligence économique » française au service des entreprises exportatrices.

### Texte de la réponse

L'environnement des entreprises, en se mondialisant, se complexifie progressivement. La maîtrise de l'information devient donc pour elles et pour les administrations dont la mission est de les soutenir, un enjeu stratégique : savoir lire le plus tôt et le mieux possible les inflexions de la demande, des techniques ou des concurrents constitue de plus en plus la garantie de l'efficacité et parfois, de la survie dans la compétition mondiale. C'est à l'enjeu du développement de l'intelligence économique. Or, en l'état actuel de la situation, les besoins des entreprises comme ceux des administrations ne sont pas suffisamment bien satisfaits. Une enquête récente de l'Agence pour la diffusion de l'information technologique confirme largement les résultats de différentes enquêtes menées auprès des entreprises exportatrices ; une proportion importante d'entre elles ne trouve pas dans la production actuelle l'information utile ou encore n'y ont pas accès. Le même constat vaut pour les administrations confrontées de plus en plus aux exigences en matière d'information liées à la dimension internationale de leur activité. À l'initiative du Premier ministre, il a été créé au printemps 1995 un comité pour l'intelligence et la sécurité économiques. Présidé par le ministre de l'économie et des finances, il est chargé de proposer des orientations pour la France en matière de développement de l'intelligence économique. Son secrétariat est assuré par le secrétariat général de la défense nationale qui a coordonné une réflexion interministérielle associant les départements les plus concernés. Le rapport qui en a résulté à ce stade propose que l'intervention publique se fasse dans trois directions : l'information à destination des entreprises et des pouvoirs publics, la protection du patrimoine des entreprises et l'influence auprès des organismes internationaux. En matière d'information à destination des entreprises, la direction des relations économiques extérieures (DREE) a participé activement aux débats en défendant une approche volontariste pour l'État : compte tenu de l'implication actuelle de l'État, le rôle des pouvoirs publics reste crucial dans la mise en œuvre d'un système efficace d'intelligence économique. Le retrait de l'État, non seulement constituerait un mauvais signal aux entreprises sur cet enjeu stratégique, mais condamnerait aussi les plus petites d'entre elles, incapables d'assumer le coût de l'investissement dans ce domaine. Qui plus est, l'État est dépositaire d'une information ouverte qui devrait bénéficier plus et mieux profiter aux entreprises. Il revient donc bien à l'État de

prendre l'initiative d'un partenariat avec les acteurs du secteur privé pour rentabiliser, améliorer et adapter le système actuel dans ses différentes composantes de collecte, de mise en forme et de mise à disposition de l'information ; l'effort public, même s'il est dispersé et parfois peu adapté, en doit toutefois pas être sous-estimé. Pour ne prendre que l'exemple du réseau direction des relations économiques extérieures - Centre français du commerce extérieur, ce sont plus de 20 000 entreprises qui bénéficient de prestations d'information sur les marchés étrangers. Le réseau des Postes d'expansion économique à l'étranger (PEE) relaye en métropole par divers organismes publics (dont le Centre français extérieur) ou parapublics (les chambres de commerce et d'industrie et les fédérations professionnelles notamment), mais aussi quelques autres structures plus légères et plus spécialisées (Services scientifiques et financiers des ambassades, antennes de la Datar, Chambre de commerce...) constitue en effet la base d'un réseau d'intelligence économique. La veille économique et commerciale est au cœur de l'activité des PEE, et ceux-ci peuvent naturellement être mieux utilisés dans cet objectif ; la priorité doit aller en tout premier lieu à l'adaptation du système actuel, notamment en matière de besoins des entreprises et de coordination entre les acteurs. Conçu par étapes successives avec des objectifs divers, le réseau actuel souffre d'un certain manque de coordination, tant dans la phase amont de recueil de l'information que dans la phase aval de sa mise à disposition. Si l'objectif d'un système d'intelligence économique était retenu, il serait aussi nécessaire de l'orienter sur des thèmes prioritaires pour le compte des entreprises, notamment les moins importantes d'entre elles, mais aussi au service des pouvoirs publics dans leur ensemble ; il ne s'agit pas pour autant que l'État se substitue au secteur privé mais au contraire, à travers l'élan donné par les pouvoirs publics, de faire émerger et aider à se structurer l'offre privée qui a vocation à mieux servir les entreprises. En particulier, plutôt que de créer ses propres outils, il est plus raisonnable d'utiliser les outils existants et dont les entreprises sont familières. Un certain nombre de démarches ont d'ores et déjà été entreprises, que ce soit en matière d'adaptation du système ou bien de coordination de l'action publique : mieux adapter la production d'information aux attentes des entreprises mais aussi des différents départements ministériels, ce qui signifie être davantage à l'écoute des besoins. Ainsi, un programme de travail conjoint DREE-fédérations professionnelles a été mis en œuvre pour orienter le travail des PEE sur des secteurs et thèmes jugés prioritaires. Une opération pilote a par ailleurs été lancée en juillet 1996 par le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur sur quatre marchés prioritaires (Chine, Corée du Sud, Malaisie, Brésil), avec pour ambition d'aider les entreprises par la mise en place d'un système d'information cohérent. Elle vise à mettre au point les bases d'un réseau plus vaste de veille économique et commerciale mais aussi à optimiser l'utilisation des ressources de l'État dans ce domaine ; utiliser les outils modernes de transmission et de gestion de l'information pour la rendre plus accessible aux entreprises y compris les plus petites d'entre elles (serveur Internet du ministère avec 76 PEE offrant 20 000 pages d'information en ligne sur les marchés étrangers ; développement de planète export) ; mieux associer l'information de type régalién à l'information strictement commerciale dans les productions destinées aux entreprises (développement d'un réseau de veille dans le secteur textile-habillement) ; identifier à intervalle régulier les enjeux prioritaires pour la France sur lesquels le système doit être appelé à se mobiliser (rencontres d'orientation avec des entreprises, des ministères techniques et des fédérations professionnelles). Enfin, sur la base des propositions figurant dans le rapport de M. Karpeles, président de l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM), le Gouvernement a engagé la réforme des organismes d'appui au commerce extérieur. Cette réforme a pour ambition d'associer, dans un souci de synergie et de complémentarité, tous les partenaires institutionnels (organisations professionnelles, du CFME-ACTIM, mais aussi, conformément au souhait exprimé par les entreprises, de reorienter une partie des moyens budgétaires actuellement consacrés aux frais de structure au profit des interventions directes d'appui et de voir se créer, en France, une grande centrale d'information sur les marchés étrangers. Les mesures arrêtées prévoient, dès le 1er janvier 1999, la fusion du CFCE, du CFME et de l'ACTIM en un organisme unique et, dans l'intervalle, la mise en place d'une structure de coordination sous la forme d'un groupement d'intérêt public organisé autour de deux pôles exerçant des missions de service public : un pôle « Promotion », autour de l'association CFME/ACTIM consacré à la coopération technique, à la promotion du savoir-faire et des technologies françaises et à la participation à des expositions, foires et salons à l'étranger ; un pôle « Information » constitué autour de l'actuel CFCE, redéployé sur sa mission de centrale d'information sur les marchés étrangers. Le CFCE développe actuellement sous l'appellation « Planète Export » un programme innovant permettant aux entreprises un accès facile et rapide à une information validée et pertinente sur les marchés étrangers. Ce programme devrait permettre au pôle Information du nouvel organisme de devenir l'un des piliers du système

français d'intelligence économique et ce pour le plus grand bénéfice des entreprises françaises, notamment des petites et des moyennes.

## Données clés

**Auteur** : [M. Meylan Michel](#)

**Circonscription** : - UDF

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 46794

**Rubrique** : Commerce extérieur

**Ministère interrogé** : finances et commerce extérieur

**Ministère attributaire** : finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 décembre 1996, page 6819

**Réponse publiée le** : 17 mars 1997, page 1408